

Le 28 mai 2008

Consultation sur la politique d'environnement de la ville de Gatineau

Adoption du règlement de prévention des incendies

Je suis un citoyen de Gatineau qui est fatigué de se faire enfumé par ses voisins tous les printemps et automne.

Les voisins considèrent le droit de brûler comme un droit acquis.

Pourtant je sais qu'en droit environnemental, il n'y a aucun droit acquis. Je ne comprends pas que ma ville autorise encore ces gestes en 2008, avec tous les services de collecte de matières organiques.

Un règlement en prévention des incendies pour tous les secteurs de la ville de Gatineau a été déposé pour approbation.

À quel moment ce règlement sera-t-il enfin adopté?

Jean Duchesne